



Référents communaux de sécurité routière

Jeudi 08 décembre 2016



Méthodologie de conduite de projet

Jeudi 08 décembre 2016

Le fait générateur

- **Le constat** : Un besoin souvent exprimé par les riverains avec il faut le dire une certaine « Pression », fait générateur d'un aménagement.

« Les gens roulent comme des fous ! »

« Un jour y'aura un accident ! »

« Moi je vous aurais prévenu !! »

« Vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas !! »

« C'est vous qui serez responsable si rien n'a été fait !! »

Face aux sollicitations, première étape du projet :

=> Poser un **diagnostic** et « objectiver » le problème par :

- Des mesures de vitesses, des trafics, de l'accidentologie,
- Mais aussi définition de l'environnement, quel type de voie, ...

=> Réussir à démontrer la différence entre insécurité réelle et celle ressentie.



La définition des objectifs

Les objectifs découlent du constat et du diagnostic précis...

...mais s'établissent aussi en fonction d'autres critères.

Les objectifs à atteindre sont parfois diffus et complexes :
la diminution des vitesses, la sécurité des piétons, la requalification des espaces publics, etc...

Méthode : une réunion de concertation « cadrée et préparée » avec les riverains

Important : Ces objectifs permettront d'établir le Cahier des Charges des études (plus ou moins lourdes selon les besoins)



Les acteurs

Pour que le projet se déroule de la meilleure manière, chacun doit rester dans son rôle :

- **Le Maître d’Ouvrage** : facile c’est vous, celui qui décide !! (et qui paie)
- **Le Maître d’œuvre** : c’est celui qui propose la solution technique adaptée aux besoins et objectifs du Maître d’Ouvrage (Esquisse, Avant projet, Projet et suivi des travaux)
- **Les entreprises** qui mettent en œuvre en réalisant les travaux

Mais d’autres acteurs peuvent aussi intervenir.....



Les acteurs (suite)

- **Assistant à Maître d’Ouvrage (AMO)** : conseil technique du maître d’ouvrage. Attention : ce n’est pas le maître d’œuvre !
- **Les administrations** (DDT, Département du Doubs...) : peuvent également avoir un rôle de conseil ou être directement impliqué (RD)
- **Autres organismes** (CAUE, ABF...)
- **Les riverains**



Les aides financières

Plusieurs types d'aides existent notamment au niveau du Département :

- Les Amendes de Police,
- Subventions bordures de trottoirs,
- La DETR selon le type de travaux le long d'un VC,
- **Le programme spécifique OPSA** (Opération partenariale de sécurisation en agglomération) qui permet une approche globale des Projets structurants uniquement le long des Routes Départementales

=> Dans tous les cas un interlocuteur privilégié si le projet se situe le long d'une route départementale : le STA concerné



Merci de votre attention



action sociale



tourisme



transports



logement



routes et infrastructures



éducation et sports



environnement



culture



insertion et emploi